



Jiminyconseil

Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

Document d'entrée en première relation

Note d'information relative à l'entrée en relation, conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'article L.520-1 du Code des assurances

Identification :

Forme juridique : SARL au capital de 7 500 €

Numéro SIREN : 443 447 289 - Numéro SIRET : 443 447 289 00028 - Code APE : 6619A

Immatriculation au Registre du Commerce : RCS Annecy n° 443 447 289

Cartes et compétences professionnelles :

- Obtention du **diplôme de 3^{ème} cycle en Ingénierie Patrimoniale** (Université Lyon 3, mention très bien).
- **Conseiller en Investissements Financiers**, référencé à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 07 002 273 et adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- **Société de Courtage d'Assurance** référencée à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 07 002 273. Le cabinet Jiminy conseil est positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Mandataire non exclusif et mandataire d'intermédiaire en **Opérations de Banque et en Services de Paiement** référencé à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 07 002 273.
- **Agent Immobilier** et activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, effet ou valeur, enregistrés par la Préfecture de Haute-Savoie sous le n° 1424/74.

Associations professionnelles :

- Adhérent à la **Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine** (CNCGP).
- Membre de l'association des **Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés** (CGPC).

Principaux partenaires :

AXA, UAF Life Patrimoine, Generali Patrimoine, ODDO, Allianz-VIP, CNP Patrimoine, Prado Epargne, Carmignac Gestion, DNCA, M&G Investments, Comgest, Financière de l'Echiquier, Anjalys, Cerenicimo, Banque Privée 1818, AXA Banque, Crédit Foncier (Liste non exhaustive et susceptible d'évolution permanente).

Partenaires avec lesquels une relation commerciale significative est entretenue :

Activité de courtage d'assurance : AXA, UAF Life Patrimoine.

Activité de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement : néant.

Activité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement : CREDIFIN – 3 allée Alphonse Fillon 44120 Vertou, immatriculé sous le numéro Orias 07023336.

Activité de transaction immobilière : néant.

Liens capitalistiques avec les établissements promoteurs de produits :

Néant.

Coordonnées :

Siège social :

14 rue du Pré Paillard 74940 Annecy-le-Vieux – Tél. : 04 50 66 99 01 – Fax : 04 50 68 51 08

Bureau de Marseille :

565 avenue du Prado 13008 Marseille – Tél. : 04 26 84 58 32

Accueil à Lyon :

10 place Charles Béraudier 69003 Lyon

Accueil à Paris :

4 place Louis Armand 75012 Paris

Internet : Mail : contact@jiminyconseil.com – Site : www.jiminyconseil.com

SARL Jiminy conseil au capital de 7 500 € - RCS Annecy B 443 447 289

Siège social : 14 rue du Pré Paillard 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Téléphone : 04 50 66 99 01 – Télécopie : 04 50 68 51 08

E-mail : contact@jiminyconseil.com - Site internet : www.jiminyconseil.com

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 002 273 (www.orias.fr) en qualité de :

Courtier en Assurance. Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement positionné en catégorie de Mandataire Non Exclusif et Mandataire d'Intermédiaire. Conseiller en Investissements Financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (numéro A115600).

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° T 1424/74 délivrée par la Préfecture d'Annecy.

Garantie financière de MMA-COVEA RISKS 19-21 Allée de l'Europe 92616 CLICHY Cedex - Compte Séquestre n° 262 1349 0001.

Activité de démarchage bancaire et financier.

Historique de l'entreprise et mini CV du gérant :

Jiminy conseil a été créé en 2002. La certification accordée par l'association française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés et l'adhésion à la Chambre des Indépendants du Patrimoine témoignent de l'engagement du cabinet en termes de compétence, de professionnalisme et de respect de la déontologie. Le cabinet est spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine en présence d'une situation de handicap et travaille en partenariat avec des associations spécialisées. **Frédéric HILD**, créateur de l'entreprise, a une expérience de 14 ans au sein d'un grand établissement financier. Il est titulaire du diplôme de 3^{ème} cycle en Ingénierie Patrimoniale de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il est formateur auprès de l'UNAPEI et de l'UNAFTC sur les problématiques liées à la protection juridique et à la gestion du patrimoine en présence d'une situation de handicap.

Coordonnées directes : Frédéric HILD : Tél. : 06 89 44 66 01 – Courriel : frederic.hild@jiminyconseil.com

Assistante : Patricia KRAITZEK : Tél. : 04 50 66 99 01 – Courriel : patricia.kraitzek@jiminyconseil.com

Charte Ethique :

Vis-à-vis de ses clients, Jiminy conseil s'engage à

- Avoir une démarche active d'information et de conseil
- Respecter leur liberté de choix
- Tenir compte de leur mode de fonctionnement
- Agir avec transparence sur ses modes de rémunération
- Prendre en compte les besoins exprimés
- Faciliter l'appropriation des données techniques complexes
- Appliquer une politique de prix juste et équitable
- Prévenir des risques de non respect de la réglementation
- Veiller à la qualité de l'offre de services et de produits
- Assumer son rôle de spécialiste en affirmant ses positions
- Assurer la traçabilité de la prestation de conseil
- Reconnaître ses limites de compétence et travailler en inter-professionnalité

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer la CNGGP (Commission Arbitrage-Discipline) 4 rue de Longchamp 75016 Paris, puis le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, puis l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR), 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09. En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord express de ses clients, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations les concernant. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.